Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D001-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D001-DE

C150421_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Harnes - Port fluvial : Implantation de la société GALLOO

Le groupe franco-belge GALLOO Recycling, dont le siège est à Menin, compte parmi les dix entreprises les plus importantes d'Europe dans le domaine du recyclage de métaux, des objets de consommation en fin de vie (véhicules, électroménager) et la démolition industrielle (bâtiments, navires). Ce groupe emploie près de 700 personnes en Belgique, France et aux Pays-Bas pour un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros.

GALLOO projette la création d'une nouvelle unité de recyclage sur le port fluvial de Harnes. Leur ambition est aujourd'hui d'en faire une vitrine de la technologie en matière de recyclage industriel, se voulant notamment moins consommatrice d'énergie.

L'investissement est de l'ordre de 26 à 28 millions d'euros et devrait créer 25 emplois directs. L'engagement de trafic fluvial serait de 150 000 tonnes / an (le trafic 2020 du port se situait aux alentours de 290 000 tonnes).

Cette éco-entreprise, partenaire de TEAM² (le pôle de compétitivité sur les technologies de l'environnement appliquées aux matières et matériaux), sollicite donc la location d'un foncier d'environ 53 577 m² situé en bord à canal. Le principe d'une convention de location d'une durée de 30 ans se composant de deux périodes de 15 années a été validé par l'entreprise.

Cette location prendrait la forme de deux contrats distincts :

- Le premier, relatif à des terrains inclus dans la concession portuaire, serait octroyé à la fois par Ports de Lille (exploitant), par la Communauté d'Agglomération (concessionnaire du port de Harnes jusque février 2030), et par Voies Navigables de France (gestionnaire du domaine public fluvial). Il concernerait un terrain d'environ 9 577 m² loué au prix de 2,66 € H.T./m²/an.

- Le second, relatif à des terrains hors concession (cadastrés section AR n^{os} 621 et 622p à Harnes et représentant 44 000 m² environ avant arpentage), serait uniquement octroyé par l'établissement intercommunal, propriétaire, au tarif de 2,66 € H.T. / m² / an. Ce tarif serait réévalué le 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Pour les deux contrats, la 1ère période de 15 années serait automatiquement et contractuellement prorogée de 15 années supplémentaires sous réserve que soit respectée une clause de tonnage minimum confiée au transport par voie d'eau. Cette clause prévoirait un tonnage fluvial annuel de 150 000 tonnes, apprécié sur la moyenne des 3 dernières années précédant celle de l'échéance initiale des 15 années dans des conditions normales de navigation.

Le terrain sollicité par GALLOO est, par ailleurs, soumis à des fouilles archéologiques, dont le coût est estimé à 400.000 €. Cette dépense devant être assumée par l'entreprise, il est proposé une franchise du paiement des loyers. La durée de cette franchise serait de 2 années pleines à compter du démarrage effectif des travaux. Cette franchise vaut pour l'ensemble de la surface indépendamment des différences de statut.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D001-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer :

- Avec la Société GALLOO France S.A. dont le siège est situé première avenue, port fluvial à HALLUIN (59250), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse de bail ainsi qu'un bail portant location d'un terrain d'environ 44 000 m² avant arpentage, référencé section AR n^{os} 621 et 622p au cadastre de la commune de Harnes au tarif de 2,66 € H.T. / m² / an. . Tous les frais liés à la rédaction de cet acte seront supportés par le Preneur.

Ce tarif de location sera réévalué le 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre.

- Avec la Société GALLOO, désignée ci-dessus, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, ainsi qu'avec Ports de Lille et Voies Navigables de France la convention d'occupation de terrain et des installations portuaires relative à un ensemble foncier d'environ 9 577 m² avant arpentage, référencé section AR n° 606p au cadastre de la ville de Harnes, au tarif de 2,66 € H.T./m²/an.

- Tout acte subséquent.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D002-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D002-DE

C150421_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Adhésion à l'Association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

L'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » créée le 7 Octobre 2016 travaille au quotidien pour promouvoir le droit au travail pour tous en proposant à toute personne privée durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée à temps choisi.

Pour cela elle développe des activités utiles qui visent à répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

La loi du 29 février 2016 a permis à 10 territoires d'expérimenter ce dispositif. Depuis le 14 décembre 2020, une nouvelle loi sécurise ces 10 premiers territoires et permet d'étendre l'expérimentation à, au moins, 50 nouveaux territoires.

Les membres de l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sont des personnes physiques ou morales qui adhérent aux statuts et qui sont à jour de la cotisation fixée annuellement par le Conseil d'Administration. L'association se compose des membres « fondateurs » et des membres « adhérents ». Les représentants des membres personnes morales de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

L'association TZCLD a ainsi quatre missions :

- Accompagner les territoires qui souhaitent mettre en place la démarche ;
- Appuyer les territoires habilités ;
- Tirer les enseignements de l'expérimentation et stimuler la production d'évaluations scientifiques externes ;
- Favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, une pérennisation du droit à l'emploi et exercer un rôle de vigie citoyenne.

Parallèlement à l'engagement de notre intercommunalité dans la démarche, il est proposé d'adhérer à l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », afin de bénéficier de son accompagnement ,des formations dispensées et de son centre de ressources.

Cette qualité d'adhérent est soumise à une cotisation d'un montant de 500 euros à accompagner du bulletin d'adhésion et de la Charte d'engagement.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D002-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise l'adhésion à compter du 1er janvier 2021, à l'association « TZCLD » et le versement de la cotisation annuelle est fixée à 500 €.

Autorise le Président, à signer la charte d'engagement ci-jointe.

Autorise le Président à signer tous documents afférents au dispositif TZCLD.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 500 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8652.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D003-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D003-DE

C150421_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

« Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »
Engagement de la Communauté d'Agglomération de Lens

La Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin, de par les compétences qu'elle exerce, contribue au maintien et à la création d'emploi sur le territoire, au côté des services de l'État et de la Région,

Le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » a été initié en 2016 par la loi 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Depuis, 10 territoires expérimentaux ont mis en place des « entreprises à but d'emploi ». 50 autres territoires pourront le faire également dans la nouvelle vague de labellisation nationale.

Malgré leur volonté de se réinsérer dans le monde du travail, les chômeurs de longue durée ont, comme en attestent les statistiques, une probabilité de retrouver un emploi beaucoup plus faible que les autres catégories de chômeurs.

Ainsi, la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » se fonde sur 3 hypothèses :
- Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes et que la formation est au rendez-vous ;
- Ce n'est pas le travail qui manque mais les créations d'emplois alors qu'un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité restent à réaliser ;
- Ce n'est pas l'argent qui manque : la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Ces trois constats permettent aujourd'hui au «Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » de :

- Montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à toute personne privée durablement d'emploi sur la base du volontariat, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions…,
- Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique,
- Vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin,
- Évaluer l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera sur le territoire.

Ainsi, le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » apparaît comme une opportunité de construire une nouvelle solution, complémentaire à celles existantes sur notre territoire, afin de proposer à toute personne privée durablement d'emploi sur la base du volontariat, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi. L'engagement de notre intercommunalité dans cette démarche permettrait notamment aux communes qui le souhaiteraient de se porter candidates à la nouvelle vague de labellisation nationale.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D003-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D005-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D005-DE

C150421_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Aix-Noulette - Cession d'un local commercial et mise à disposition anticipée au profit de la ville d'Aix-Noulette

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire d'un local commercial de 40 m² situé place de la mairie à Aix-Noulette.

Ce local est libre d'occupation depuis le 31 août 2018.

L'etablissement intercommunal procède depuis plusieurs années à la cession des locaux commerciaux qu'elle possède sur ce secteur. 3 cessions ont eu lieu depuis 2014.

La Ville d'Aix-Noulettte sollicite l'acquisition de ce local afin d'y installer son service d'A.S.V.P.. (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

La Direction Immobilière de l'État a estimé la valeur du bien à 50 000 € H.T. (*confirmation en attente*).

Compte tenu de la future vocation des lieux, il est proposé de céder ce bien moyennant le prix de vente de 40 000 €, soit une diminution de 20 % par rapport à la valeur vénale du bien.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,…), hormis le coût des diagnostics immobiliers avant vente, seront supportés par la Ville d'Aix-Noulette .

Par ailleurs, dans l'attente de la régularisation de l'acte de vente correspondant, il est proposé d'octroyer à l'acquéreur la mise à disposition anticipée du bien à compter du 1er mai 2021 et ce pour une durée maximale d'un an.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62019-15321 en date du 12 avril 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Ville d'Aix-Noulette :

- l'acte de vente d'un local de 40 m² localisé place de la mairie à Aix-Noulette (62160) et cadastré section AD n° 526p, correspondant au lot 201, ainsi que les 42/1000ème des parties communes de la copropriété dans laquelle il est situé.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D005-DE

La cession sera menée moyennant la somme de 40 000 € H.T., soit un prix 20 % inférieur à la valeur vénale du bien rendu par la Direction Immobilière de l'État en date du 12 avril 2021,

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,….) seront supportés par l'acquéreur.

- la convention de mise à disposition dudit local, à titre gratuit, à compter du 1er mai 2021 jusqu'à la signature de l'acte de vente correspondant, pour une durée maximale d'un an.

Précise que la recette correspondante sera versée au budget « Action Économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D006-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D006-DE

C150421_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Signature de la convention de renouvellement urbain de la CALL

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire de Lens-Liévin concerne respectivement la Cité du 12-14 de Lens au titre du NPRU d'intérêt national et les quartiers République/Cité du 4 d'Avion et Vent de Bise/Lebas de Liévin au titre du NPRU d'intérêt régional.

En synthèse, le projet global représente plus de 206,3 millions d'euros d'investissement, tous partenaires confondus, dont 136 millions d'euros pour le programme financé par l'ANRU. L'accompagnement financier de l'agence s'établit à 56,7 millions d'euros de subvention, auxquels s'ajoutent 7,2 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement, soit un accompagnement financier global de 63,98 millions d'euros. La Région accompagne le projet au travers d'une enveloppe fixée à 8,53 millions d'euros.

Pour rappel, le projet de renouvellement urbain a pour objectif de rompre la stigmatisation et le décrochage des quartiers concernés, pour les intégrer à part entière à la dynamique de croissance visée pour le territoire, de rétablir l'équilibre territorial, de renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la mixité. Si chacun des trois quartiers fait état de spécificités, des dénominateurs communs fondent le programme opérationnel :

- Le réaménagement des espaces publics et la mise en place d'une démarche de GUSP dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, d'une qualité urbaine et paysagère renforcée, facteur d'appropriation et d'activation du collectif et de la vie de quartier, de cohésion sociale, et d'une image restaurée,

- Le développement d'activités, de nouveaux services, et la requalification des équipements publics pour garantir un accueil de qualité dans des conditions favorisant un accès facilité, l'égalité des chances, l'insertion et l'inclusion sociale,

- Une amélioration des conditions d'habiter au travers de la réhabilitation des logements existants, dans un objectif de meilleur confort et d'amélioration des performances thermiques. Le projet devra permettre d'offrir un parcours résidentiel positif aux ménages, de même qu'il visera à améliorer la mixité au travers d'une véritable stratégie d'attribution et des nouveaux produits à développer.

En synthèse, le renouvellement urbain vise à replacer ces quartiers en situation d'attractivité au travers un programme ambitieux qui agit sur l'ensemble des composantes.

La CALL, porteur de projet, assure le pilotage et l'ordonnancement général du programme, la coordination des différents partenaires impliqués, et veille à la bonne exécution de la convention notamment en termes de respect des obligations de chacun, de l'exécution financière et de la tenue du calendrier.

Pour cela, la CALL s'est dotée d'une ingénierie de projet au travers de l'équipe NPRU qui compte 4 personnes, l'ANRU accompagnant financièrement l'ingénierie via le financement des postes de directrice de projet et de chefs de projet coordination sociale et habitat, à hauteur de 172 500 € par an pendant dix ans. La CALL accompagne financièrement les villes concernées en apportant sa contribution à l'ingénierie supportée par elles à hauteur de 43 000€ annuels.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D006-DE

La part CALL au projet repose sur l'exercice de ses compétences au titre des réseaux eau potable, assainissement, et traitement des ordures ménagères. Ainsi, la CALL assurera la MO des opérations relevant de ces compétences pour ce qui concerne la cité du 12/14 à Lens et le quarter République à Avion, en lien avec les Villes qui assurent la requalification des espaces publics et de la voirie. Pour Liévin, la ville a fait le choix d'opérations d'aménagement dont elle assurera la MO avant rétrocession des ouvrages à la CALL pour les compétences précitées. La participation financière de la CALL au titre des réseaux et BAV est estimée à 17,3 millions d'euros pour la période 2022 à 2030, des subventions de 7,19 millions d'euros (ANRU et Région) étant allouées sur ces lignes.

Au-delà, la CALL a délibéré en mars 2019 pour fixer ses priorités d'accompagnement au titre du NPNRU et alloué une enveloppe de 5 millions d'euros selon 3 axes que sont l'aide à l'accession à la propriété, l'accompagnement à la rénovation et la construction en lien avec la TRI, et le fonds renouvellement urbain.

Enfin, la CALL assure la maîtrise d'ouvrage, en lien avec la ville de Lens, de l'opération de réalisation d'un pôle ESS sur la cité du 12-14, opération pour laquelle la part CALL est estimée à 1 656 000 € TTC, et qui bénéficie de subventions à hauteur de 960 000 € (ANRU et Région).

Au global, la participation de la CALL au NPNRU est estimée à 23,95 millions d'euros, dont 15,8 millions de part nette lorsque l'on déduit les 8,15 millions d'euros de subvention alloués.

Le programme opérationnel est déjà engagé, ainsi, sur chacun des quartiers le relogement des ménages dont les logements sont concernés par la démolition avance, des opérations de démolition et de requalification des logements sont en cours de réalisation, et les missions d'AMO relatives aux opérations d'aménagement ou d'équipement sont engagées pour partie.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de renouvellement urbain de la CALL au titre du NPNRU.

Autorise le Président à signer la convention.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D007-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D007-DE

C150421_D007

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Approbation du budget primitif 2021de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin » Autorisation de versement du solde de subvention

Conformément à l'article R 133 -15 du Code du tourisme, le budget de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget primitif 2021 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du 26 novembre 2020.

Pour l'année 2021, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 183 840 € permettant à l'Office de tourisme de remplir ses missions. Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 18 février 2021 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2021 et que d'autre part, par délibération du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer une avance de subvention de 500 000 € au profit de l'EPIC, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2021 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'attribuer un solde de subvention de 683 840 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget primitif 2021 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Approuve la convention financière permettant le versement du solde de la subvention 2021, d'un montant de 683 840€.

Décide le versement du solde de la subvention pour l'exercice 2021, s'élevant à 683 840 €, à l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer la convention financière avec l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 16 Place Jean Jaurès à Lens.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 683 840 € sont prévus au budget 2021 sur les lignes de crédit 9954, 9955 et 6360 du Budget principal, en section de fonctionnement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D007-DE

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D008-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D008-DE

C150421_D008

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Droit au Vélo

La CALL a mis en avant, à travers son projet de Territoire, la thématique « Bouger ». Le but est de promouvoir les modes alternatifs de déplacements à la voiture individuelle pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile. A ce titre, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a d'ores et déjà contribué au développement de cette thématique avec la mise en service du BHNS.

Ainsi, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, ce dernier a réalisé et mis en place son Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2018. La CALL souhaite systématiser la prise en compte des questions de mobilité et de déplacements dans les projets qu'elle développe.

Pour mener cette politique ambitieuse en faveur de l'écomobilité et du vélo et répondre ainsi au mieux aux attentes des cyclistes, la CALL souhaite renforcer ses partenariats avec les autres collectivités mais aussi tisser des relations privilégiées avec les usagers cyclistes.

L'association regroupe plus de 2500 adhérents et possède une antenne active sur le territoire de la CALL. Elle participe activement, dans le Nord et le Pas de Calais, aux groupes de réflexions mis en place dans les villes, EPCI et autres collectivités qui cherchent à développer la pratique du vélo et souhaite travailler en collaboration plus étroite avec les institutions et notamment la CALL. Elle anime par ailleurs le CREM (Centre Ressource Régional en Ecomobilité).

A travers l'accompagnement de la CALL, l'association s'engage à :

- participer activement aux réunions et réflexions organisées par la CALL pour la mise au point de sa politique cyclable et plus généralement de l'écomobilité. Les réflexions porteront notamment sur des projets ou la CALL est maître d'ouvrage (EV5, Chaîne des Parcs, zones d'activités…),
- déterminer avec les Communes concernées le plan d'action pour valoriser la mise en service de l'EV5 au sein de leur politique locale,
- Accompagner la CALL dans le cadre de son plan de déplacement d'administration (PDA) : organisation de 2 ateliers de remise en selle à destination des agents et expertise pour la mise en place d'arceaux vélos sur les sites de Sembat et Lavoisier,
- Alimenter les outils de cartographie et de cyclabilité qu'elle a développés afin de rendre lisible aux usagers le potentiel cyclable du territoire de la CALL,
- Contribuer à la promotion de l'usage du vélo et de l'écomobilité dans la CALL par sa participation à l'élaboration et à la conduite d'actions de communication et de sensibilisation en direction des usagers et du grand public en collaboration avec la CALL et les communes volontaires,
- Apporter son soutien physique et intellectuel dans les projets développés par la CALL à destination des usagers du vélo et du grand public.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D008-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le partenariat avec l'ADAV (Association Droit Au Vélo) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs pour 2021.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 500 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11481.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D009-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D009-DE

C150421_D009

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention de partenariat - Flux petits aluminium

Suite aux travaux effectués dans le centre de tri qui gère les emballages et papiers collectés sur le territoire de la CALL, afin de permettre l'extension des consignes de tri, le flux « petits aluminium et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » est récupéré dans les refus de tri. Ce nouveau flux n'est pas prévu dans notre contrat avec Citéo, nous ne sommes donc actuellement pas soutenus pour les tonnages triés.

Le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier (CELAA) a été créé afin de favoriser la collecte et l'intégration des petits emballages et objets métalliques lors du processus de tri. Le CELAA a notamment pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités.

Le CELAA propose une rémunération de 300 € par tonne triée pour le flux petits aluminium. Afin d'obtenir ces recettes, la CALL devra :

- Respecter le cahier des charges Citéo relatif au standard aluminium ;
- Déclarer sur le portail de Citéo les tonnages triés, ainsi que les performances de tri et de recyclage de l'aluminium ;
- Ajouter la mention « capsules de café en aluminium » comme éléments recyclages sur nos documents de tri.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la perception d'un soutien 300 € par tonne pour les petits aluminium pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Autorise le Président à signer la convention correspondante.

Précise que les recettes seront titrées sur le budget principal 01 / Section de fonctionnement / ligne de crédit 10 076.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D010-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D010-DE

C150421_D010

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Contribution aux investissements en eau potable

Les dépenses supportées directement par la Communauté d'Agglomération sur le budget Eau Potable (investissements, remboursement des emprunts et quote-part des frais de personnels essentiellement) sont couvertes par une contribution aux investissements appliquée à chaque mètre cube d'eau facturé aux usagers.

Cette contribution aux investissements s'ajoute aux frais d'exploitation du réseau de distribution, perçus directement par le délégataire dans le cadre du contrat d'affermage en vigueur au 1er juillet 2021.

Le montant calculé de cette contribution aux investissements en eau potable permet le maintien du montant du prix de l'eau à l'usager à l'identique depuis maintenant sept ans, tout en poursuivant l'effort d'investissement de notre collectivité : châteaux d'eau, renouvellement de canalisations…

Le montant de la facture d'eau 120 m³ payée par les usagers reste donc identique. Il convient également de rappeler que les cinq premiers mètres cube sont gratuits.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Fixe le montant de la contribution aux investissements en eau potable dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 0.56 €/m3 hors taxes à compter du 1er juillet 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D011-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D011-DE

C150421_D011

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Contribution aux investissements en assainissement collectif

Les dépenses supportées directement par la Communauté l'Agglomération sur le budget annexe Assainissement (investissements, remboursement des emprunts et quote-part des frais de personnels essentiellement) sont couvertes par une contribution aux investissements appliquée à chaque mètre cube d'eau facturé aux usagers.

Cette contribution aux investissements s'ajoute aux frais d'exploitation des ouvrages d'assainissement, perçus directement par le délégataire dans le cadre du contrat de concession de service en vigueur au 1er juillet 2021.

Le montant calculé de cette contribution aux investissements en assainissement permet le maintien du montant du prix de l'eau à l'usager à l'identique depuis maintenant sept ans, tout en poursuivant l'effort d'investissement de notre collectivité : lutte contre les inondations, renouvellement de canalisations…

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Fixe le montant de la contribution aux investissements en assainissement dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 1,113 €/m3 hors taxes à compter du 1er juillet 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D012-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D012-DE

C150421_D012

RESSOURCES ET MOYENS

****

Convention de mise à disposition de service entre la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Le service commun mutualisé « plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics » a été créé par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2019. Ce service est chargé d'accompagner les communes qui le souhaitent sur les plans technique, administratif et financier (recherche de financement), dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre sur leur patrimoine bâti.

Une première étude de préfiguration (état des lieux du territoire) a été menée depuis plusieurs mois en collaboration avec la Fédération Départementale du Pas-de-Calais dans une logique de partenariat renforcé. Elle a permis la détermination d'un indicateur de patrimoine public pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Les 36 communes ont adhéré à cette première étape (portée par l'agglomération).

Les résultats de cette étude ont été présentés à l'ensemble des communes le 1er avril 2021. Près de 150 bâtiments ont été pré identifiés et pourraient faire l'objet d'une opération de réhabilitation thermique d'ampleur.

STRUCTURATION DU SERVICE COMMUN

En parallèle, la structuration du service commun (qui sera financé par l'ensemble des communes adhérentes qui le souhaiteront) est en cours. Il rassemblera l'expertise nécessaire à la conduite de ce projet de transformation ambitieux et d'ampleur. Il apportera l'appui nécessaire aux communes au lancement de leurs opérations et à la mobilisation des financements d'appui.

PRESERVER LA DYNAMIQUE – LE RECRUTEMENT DES « ECONOMES DE FLUX »

Les économes de flux (conseillers en énergie partagés) assurent un rôle primordial dans le succès du projet et dans l'accompagnement des communes dans la définition de leur stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine. Ces postes (que l'on peut estimer au nombre de deux dans un premier temps), font l'objet de financement de partenaires.

Par courrier reçu le 15 mars, le Président de la Fédération nationale des collectivités concédantes nous informait de notre sélection à l'AMI Séquoia et de l'octroi d'une première aide globale de 180 000 euros. L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Dans la logique de rapprochement et de fusion de nos projets, la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais, également lauréate, nous propose la mise à disposition de ces ressources par voies de conventionnement. Les agents seront totalement dédiés à notre territoire et bénéficieront du support en expertise de la FDE et de leur réseaux d'expertise.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D012-DE

CONTEXTE

La FDE 62 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz sur l'ensemble du territoire du département du Pas-de-Calais. Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, elle est habilitée à engager des actions relatives à la maîtrise de la demande d'électricité des consommateurs finals (MDE) au profit des établissements publics de coopération intercommunaux (EPCI) situés sur son territoire.

En outre, les statuts de la FDE 62 l'autorisent à mettre en commun de moyens humains, techniques ou financiers dans des domaines connexes à ces compétences.

C'est dans ce contexte que la FDE 62 a créé un service de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) par le biais duquel elle accompagne les collectivités dans la recherche de performance énergétique et la réalisation des travaux du patrimoine public en leur apportant un appui technique et financier pour les aider à maîtriser leurs dépenses et leurs consommations énergétiques.

La FDE 62 et l'agglomération se sont ainsi rapprochés afin de fixer les modalités de mise à disposition du service de Conseil en Energie dans le cadre de la présente Convention.

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L. 5111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition du service de Conseil en Energie (deux conseillers en énergie partagés au profit de l'EPCI) pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions de MDE et pour la prise en charge de l'action MDE du patrimoine public par la FDE 62 au profit du territoire.

Le service compétent de la FDE 62 est mis à disposition de l'EPCI. Il comprend l'ensemble des moyens humains (2 Equivalent Temps Plein) et matériels nécessaires pour accompagner l'EPCI dans le cadre des actions de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) à mettre en œuvre sur son patrimoine public et le patrimoine public des communes de son territoire.

Le conseiller en Energie intervient sur l'ensemble des communes adhérentes au service commun du territoire de l'EPCI. L'intervention du service de la FDE 62 pourra être, en tant que de besoin, modifiée d'un commun accord entre les parties et ce, en fonction de l'augmentation des besoins du territoire.

NATURE DES MISSIONS CONFIEES AU SERVICE MIS A DISPOSITION

Les missions confiées au service de la FDE 62 mis à disposition de l'EPCI en application de la présente convention sont les suivantes :

- Accompagnement des communes et de l'EPCI dans la rénovation énergétique de leur patrimoine (bâtiment et éclairage public)
- Aide aux communes dans le montage des dossiers de subventions et CEE-Certificat d'Economie d'Energie (validation des pièces techniques)
- Réalisation d'outils de sensibilisation retour d'expérience (fiches travaux)
- Participation à des réunions de sensibilisation sur le territoire en partenariat avec la communauté de communes
- Participation à des visites de chantier et à des visites de vitrine

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D012-DE

Ces missions s'effectueront sur le territoire de l'EPCI qui mettra à disposition à plein temps pour les Conseillers en Energie un bureau, une armoire ainsi qu'une connexion internet dans les locaux de l'EPCI.

Les agents du service de la FDE 62 mis à disposition de l'EPCI demeurent statutairement employés par la FDE 62, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Il effectue son service, pour le compte de l'EPCI.

AMBITION ET OBJECTIFS PARTAGES

L'EPCI et la FDE 62 ont défini conjointement les objectifs et les ambitions suivantes en termes d'actions et de rénovations sur le patrimoine public du territoire sur la durée de la présente Convention :

- Nombre de communes rencontrées : xx unités
- Bilan 3 ans : xx unités et xx bâtiments
- Audit / prédiagnostic bâtiments : xx unités
- Etude d'opportunité photovoltaïque : x unités
- Rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) : x unités et xxx m²
- Travaux MDE sur bâtiment : xx bâtiments
- Audit éclairage public : xx unités et xxxx points lumineux
- Travaux EP : xx communes et xxxx points lumineux

Un point semestriel sera réalisé entre les deux parties pour suivre l'avancement des travaux de MDE selon les indicateurs indiqués précédemment.

DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une durée de 36 mois suivant son caractère exécutoire (postérieurement à sa signature par les deux parties et à sa transmission au contrôle de légalité).

COUT DE LA MISE A DISPOSITION

Le coût est établi sur la base de 1 Equivalent Temps Plein (ETP).

L'EPCI remboursera à la FDE 62 le coût réel du service mis à disposition dans la limite de 50 000 € par an et pour 1 ETP. Ce coût comprendra le coût de main d'œuvre, véhicule, outillage, matériel, formations…. La FDE 62 prendra à sa charge les coûts de suivi et d'assistance du service mis à disposition de l'EPCI. Ces coûts comprendront notamment les frais de management et de suivi administratif du service, les frais du responsable MDE de la FDE 62 en charge du suivi et de l'assistance du service de Conseil en Energie.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin percevra directement les subventions des partenaires financeurs.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D012-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de deux conseillers en énergie partagés mobilisés exclusivement au territoire de l'agglomération.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus sur l'imputation Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8953.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D013-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D013-DE

C150421_D013

RESSOURCES ET MOYENS

****

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent (A/B/C)
(en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Vu l'article 22 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 qui complète la liste des causes d'indisponibilité, conformément aux textes

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, (A/B/C)

Pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel en temps partiel/temps partiel thérapeutique/détachement de courte durée/disponibilité de courte durée/détachement pour stage/congés annuels/CITIS/ congé maladie/de grave maladie/de longue maladie/d'un congé longue durée/maternité/parental/présence parentale/de solidarité familiale/service civil ou national/rappel ou maintien sous les drapeaux/participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget général

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D014-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D014-DE

C150421_D014

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création de la direction de l'aménagement, des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformation urbaines…

A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation.

La communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité il est devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers.

L'objectif est de créer une direction qui d'une part portera la fonction « aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage » de l'agglomération et qui sera l'outil opérationnel des directions thématiques. Il s'agira également, pour les communes du territoire qui le souhaitent, d'être accompagnées à terme sur le développement de leurs projets complexes, la commune restant la seule à décider sur ses compétences propres. L'adaptation des moyens de l'ingénierie de l'agglomération permettra d'importantes économies d'échelle pour les communes compte tenu de la mutualisation des postes et de cette expertise.

La mise en place de cette direction se fera au travers du redéploiement d'un service et de postes existants et par le renforcement des effectifs, en fonction de la montée en charge des projets et des sollicitations des communes (et de leur participation financière selon le même principe que pour la mutualisation).

Il est donc aujourd'hui proposé la création de la direction de l'aménagement, des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage, sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques et du /de la directeur/trice à recruter. Cette direction comprendra 4 services :

- Service Assistance maîtrise d'ouvrage,
- Service Aménagement,
- Service Ingénierie et maîtrise d'ouvrage (service pré existant),
- Service Mobilité transports et modes doux.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il est donc proposé :

- Le recrutement d'un/e directeur/trice « Aménagement, grands Projets et maîtrise d'ouvrage » sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs – Groupe de fonction A2,
- Le recrutement de trois chefs/fes de projet sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés – groupe de fonction A5,
- Le recrutement d'un/e chargé/e de mission voirie réseaux divers(VRD) au sein du service ingénierie et maîtrise d'ouvrage, sous l'autorité du chef de service, sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou techniciens- groupe de fonction A5.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D014-DE

Les postes permanents ainsi crées seront des postes à temps complet. La rémunération des agents ainsi recrutés s'effectuera par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois seront susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée. En cas de recours au recrutement d'agents contractuels, ceux-ci devront justifier des diplômes, expérience professionnelle et compétences requis dans la fiche de poste.

L'objet final de la délibération est donc :

La création d'un emploi permanent, à temps complet de :

- Directeur/trice « Aménagement, grands Projets et maîtrise d'ouvrage » sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs – groupe de fonction A2.

- Chef de projet « Assistance maîtrise d'ouvrage » pour la direction de l'aménagement, de grands projets et de la maîtrise d'ouvrage sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs – groupe de fonction A5.

- Chef de projet « Aménagement » pour la direction de l'aménagement, des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs – groupe de fonction A5.

- Chef de projet « Mobilité, transports et modes doux » pour la direction de l'aménagement, des grands Projets et de la maîtrise d'ouvrage sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs – groupe de fonction A5.

- Chargé/e de mission « voirie réseaux divers (VRD) » pour la direction de l'aménagement, des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage, au sein du service « ingénierie et maîtrise d'ouvrage », sous l'autorité du chef de service, sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou techniciens- groupe de fonction A5.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 avril 2021,

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D014-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide de créer la Direction Aménagement, Grands Projets et Maîtrise d'ouvrage, sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, les services et les emplois qui y seront rattachés dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D015-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D015-DE

C150421_D015

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de chef de projets "aménagement des espaces économiques"

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à son article 34, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformation urbaines…

A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation.

Entre transformation urbaine, innovation environnementale, solidarité territoriale et diversification des domaines d'excellence, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin développe de nombreux projets emblématiques de l'éco-transition. Compétente en matière de développement économique, la CALL cherche en permanence à améliorer son offre foncière et immobilière à destination des entreprises.

Au sein de la Direction Développement et Grands Projets, le/la Chef/fe de Projets Aménagement des espaces économiques a pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des études et projets d'aménagement en concertation avec les villes, l'aménageur, les partenaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les services internes de la collectivité. Soucieuse de proposer une offre foncière et immobilière de qualité aux entreprises, la CALL s'attache à optimiser les parcs d'activité existants et à aménager de nouvelles zones d'activité durables.

C'est pourquoi il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer les équipes en place en créant l'emploi permanent de chef/fe de projets « aménagement des espaces économiques ».

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D015-DE

A ce titre, et en lien étroit avec le service de la maîtrise d'ouvrage et les directions supports, il/elle assure :

- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des opérations d'aménagement pour permettre l'accueil et le développement d'activités économiques (zones d'activités, immobilier dédié…),
- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des concessions d'aménagement à vocation économique conclues par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- la conduite d'études générales et d'études pré-opérationnelles d'aménagement des espaces économiques,
- la conduite des procédures règlementaires pré-opérationnelles des opérations d'aménagement des espaces économiques.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A, technique ou administrative, la rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un/e chef/fe de projet « aménagement des espaces économiques » dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-B150421_D016-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-B150421_D016-DE

B150421_D016

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Subvention au profit de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin « OTP » pour l'organisation de l'évènement Sainte Barbe 2021

Depuis leur première édition en 2018, les fêtes de la Sainte Barbe, initiées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sont devenues un événement attendu qui contribue à la fois à faire perdurer une tradition minière très ancrée et permet au territoire de célébrer son renouveau culturel et économique.

Fruit d'une co-construction avec les collectivités locales, les acteurs touristiques et culturels du territoire, dont le Musée du Louvre-Lens et la Scène Nationale Culture Commune, l'Office de Tourisme devenu pilote des Fêtes de la Saint-Barbe en 2020, a revisité la programmation initiale suite au contexte sanitaire. Ainsi, l' Office de Tourisme, a proposé une« Sainte Barbe à la maison » afin de « faire vivre la flamme » jusqu'à la prochaine édition.

En 2021, il est proposé de reconduire l'évènement dans sa forme originelle afin d'identifier cette manifestation comme « Événement du territoire ».

Dans ce cadre, l'Office de Tourisme assurera, sur la période prioritaire du 02 décembre au 05 décembre, la conception et la promotion de cet événementiel populaire participatif (avec les habitants et les socioprofessionnels) dans un périmètre communautaire, pour un montant total de 412 831€ si les conditions sanitaires le permettent.

Cette 4ème édition accueillera en préambule, dès le 27 novembre, les « Etincelles » (projets portés par les acteurs locaux). Elle sera également constituée d'évènementiels, d'installations artistiques et participatives. Toute cette programmation contribuera à développer l'image d'une destination artistique, culturelle et touristique à la fois innovante, créative et contemporaine.

A ce titre, la CALL souhaite répondre favorablement à la sollicitation de l'Office de Tourisme de Lens Liévin, considérant que cet événementiel s'inscrit dans les valeurs du territoire (convivialité, simplicité, solidarité) mais aussi dans la logique de relance d'économie touristique.

Aussi, il est proposé d'accorder une participation financière de 100 000 € à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin que le projet puisse se réaliser.

Il est à noter qu'une partie de la subvention 2020 non consommée a été reportée à l'exercice 2021, ce qui élèverait la contribution totale de la CALL aux fêtes de la Sainte Barbe édition 2021 à 188 432€.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-B150421_D016-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention de 100 000 € à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, situé 16 Place Jean Jaurès, 62300 LENS, représentée par sa Directrice, Madame Sophie WILHELM.

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8914.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D017-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D017-DE

C150421_D017

RESSOURCES ET MOYENS

****

Débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit l'obligation d'organiser un débat et de délibérer sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance.

Ce pacte de gouvernance a pour objectif d'associer plus étroitement les communes membres au fonctionnement intercommunal en facilitant le dialogue, la coordination, la mutualisation et l'innovation territoriale.

La mise en place d'un pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais le débat sur son opportunité l'est.

Si l'opportunité de doter la CALL d'un pacte de gouvernance est confirmée par le Conseil communautaire, le pacte devra être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres.

La loi n°2020-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire fixe la date limite pour l'adoption de ce pacte de gouvernance au 28 juin 2021.

Par conséquent, les conseils municipaux disposeront d'un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte pour rendre leur avis.

Ensuite, le Conseil communautaire délibérera, lors de sa prochaine séance en juin 2021, sur l'adoption de son pacte de gouvernance 2020-2026.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 1er ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-11-2 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires réunie le 6 avril 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de débattre et de délibérer sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;

Considérant la volonté de réformer la gouvernance de notre intercommunalité qui plaide pour l'adoption d'un pacte de gouvernance ;

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D017-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Acte la tenue du débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance.

Décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Autorise le Président à transmettre le projet de pacte aux communes membres pour qu'elles puissent se prononcer dans les délais requis.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D018-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D018-DE

C150421_D018

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - HABITAT HAUTS-DE-FRANCE
Construction de 9 logements rue Roger Salengro à Hulluch

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec HABITAT HAUTS-DE-FRANCE ESH prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt **N°113579** en annexe signé entre **HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant maximum de **neuf-cent-cinquante mille trois-cent-vingt-neuf euros (950 329,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 113579** constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D018-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D020-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D020-DE

C150421_D020

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT
Réhabilitation de 120 logements rue des Robiniers à Liévin

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt **N°119454** en annexe signé entre **PAS DE CALAIS HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **quatre millions cinq mille trois-cent-vingt-neuf euros (4 005 329,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 119454** constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D020-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D021-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D021-DE

C150421_D021

RESSOURCES ET MOYENS

****

Délibération modificative : Garantie d'Emprunt - SCI VIVALLEY (Banque des Territoires) - Acquisition en VEFA d'un bâtiment tertiaire à Liévin

Considérant l'offre de financement d'un montant de 5 918 000,00€, jointe en annexe, émise par la Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par SCI VIVALLEY (ci-après « l'Emprunteur »), pour les besoins de Financement de l'acquisition en VEFA d'un bâtiment tertiaire situé à Liévin, pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu l'offre de financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération),

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Article 1 : Accord du Garant

L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (« le Garant ») accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total maximum de **5 918 000 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de financement jointe en annexe, constituée d'une ligne de prêt.

Cette garantie est accordée avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50,00 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'Emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de Prêt jointe en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D021-DE

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Article 7 :

Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D022-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Perrine CIOFFI à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le 26/04/2021
ID : 062-246200364-20210415-C150421_D022-DE

C150421_D022

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de l'association Euralens

Par courrier en date du 8 mars 2021, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la collectivité, le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euralens.

Conformément à l'article 243-6 du Code des juridictions financières « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euralens.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.